

Règlement

26^{ème} Concours de la chanson francophone

Institut français de Hongrie

1. Article 1 : conditions de participation et inscription

- 1.1. Ce concours 2026 est ouvert à **toute personne résidant en Hongrie.**
- 1.2. La connaissance du français n'est pas un critère de participation.
- 1.3. Les 3 premiers finalistes des éditions 2024 et 2025 ne peuvent pas concourir à l'édition 2026.
- 1.4. Cette 26^{ème} édition **comprend deux catégories :**
 - **adolescents (12 – 17 ans);**
 - **jeunes adultes (18 – 26 ans).**L'âge pris en compte est celui du participant à la date de la finale (28 mars 2026).
- 1.5. Les candidats doivent **remplir le formulaire d'inscription [ici](#) jusqu'au lundi 2 mars inclus.**
- 1.6. L'inscription vaut autorisation donnée à l'Institut français de Hongrie d'utiliser les photos et vidéos sur son site internet et ses réseaux sociaux dès lors que celles-ci ne sont préjudiciables ni à son honneur, ni à sa réputation.

2. Article 2 : choix du registre et enregistrements vocaux

- 2.1. L'édition 2026 fera une place particulière au **hip-hop, rap et R&B francophones** que les candidats sont encouragés à faire découvrir au public **sans que cela soit obligatoire.**
- 2.2. Chaque participant **enregistre une chanson de son choix au format mp3. Le registre musical est totalement libre.**
- 2.3. A titre indicatif, retrouvez à l'article 7 **une liste non-exhaustive** d'artistes francophones contemporains.
- 2.4. La chanson doit être **intégralement en français et postérieures à l'année 2019.**
- 2.5. Il est possible de créer sa propre chanson ou encore de revisiter des chansons existantes.
- 2.6. L'enregistrement vocal doit être envoyé à Ulysse HEISERT (u.heisert@institut-france.hu) avant **le lundi 2 mars 2026 inclus.** Il est possible de l'envoyer via des systèmes de partage en ligne tel que WeTransfer.
- 2.7. Le fichier doit être nommés selon le format suivant :
Nom_Prénom_Titre_Artiste
(exemple : Kovacs_Viktoria_Les garçons_Zaho de Sagazan).

3. Article 3 : sélection des finalistes

- 3.1. Des professionnels de la musique réalisent la présélection des finalistes à partir des enregistrements vocaux reçus.
- 3.2. La présélection est souveraine et sans appel.
- 3.3. Les résultats des présélections sont annoncés **par mail le lundi 2 mars 2026**.

4. Article 4 : finale et répétitions à l'Institut français de Hongrie

- 4.1. Les candidats présélectionnés s'engagent à **participer à la finale** qui se déroulera **en public le samedi 28 mars 2026** sur la scène de l'auditorium de l'Institut français de Hongrie.
- 4.2. **Des répétitions obligatoires**, individuelles et collectives, auront lieu entre le 26 et le 27 mars 2026 à l'Institut français.
- 4.3. Une **répétition générale aura lieu le 28 mars 2026 matin**, jour de la finale.
- 4.4. Une coach vocale est présente lors des répétitions.
- 4.5. Un accompagnement musical live, accompagne les finalistes lors des répétitions et de la finale.
- 4.6. Les chanteurs et chanteuses peuvent être accompagné(e)s d'un chœur ou de musiciens, mais seule la performance individuelle sera évaluée par le jury.
- 4.7. A titre indicatif, les candidats sont évalués lors de la finale selon les critères de la grille d'évaluation [ici](#).

- 4.8. Les frais de transport pour se rendre à Budapest, l'hébergement et les repas sont à la charge du candidat.

5. Article 5 : lots et jury

- 5.1. Le jury de la finale est composé de diplomates francophones, d'une précédente lauréate ainsi que de professionnels de la musique.
- 5.2. Les premiers prix attribués par vote du jury sont selon la catégorie, un **kit karaoké** et un **vol aller-retour à destination de Paris, accompagné d'un billet pour un concert**.

6. Article 6 : calendrier

- **2 février – 2 mars** : inscriptions et envoi des enregistrements.
- **9 mars** : annonce des finalistes par mail.
- **26 et 27 mars** : répétitions individuelles et collectives à l'Institut français de Hongrie.
- **28 mars : répétition générale** (matin) et **finale** du Concours de la chanson francophone (après-midi) à l'Institut français de Hongrie.

7. Article 7 : idées d'artistes francophones

- Zaho de Sagazan, Iliona, Aliocha Schneider, November Ultra, Vendredi sur Mer, Angèle, Pomme, Adé, Charlotte Cardin, Yseult, Clara Luciani, Hoshi, Gaël Faye, Kimberose, Lous and The Yakuza, Eddy de Pretto, Ben Mazué, Miel de

Montagne, Mathieu Deschamps,
Videoclub...

- **Hip-hop** : Yamê, Prince Waly, Chilla,
Meryl, KT Gorique, Zola, Gazo,
Koba LaD, Niska, Heuss L'Enfoiré,
Wejdene, Lero, Vald, Alrima, Gambi,
VITAA, Slimane...
- **Rap** : Mister V, Lord Esperanza, PLK,
Ninho, Georgio, Chilla, Lomepal,
Kacem Wapalek, Moha La Squale,
PNL, SCH, Orelsan, Nekfeu, Jul...
- **R&B** : Tayc, Dadju, Imen, Manon,
Cohue, Aysat, Lina Bell, Soolking,
Calypso Rose, BLVTH, Imen Es,
Tiakola, Aya Nakamura, Theodora...